

## Stavros Tombazos

Maître de conférence en sciences politiques  
Université de Chypre

### Chypre et ses « nationalismes »

**Tout au long de ces derniers mois, Chypre a été au centre de l'actualité et de l'intérêt international, un intérêt qui demeure très vif et soutenu, malgré les préparations guerrières des États-Unis et de la Grande-Bretagne contre l'Irak. L'Onu a présenté récemment un plan de solution du problème chypriote, invitant les « communautés » de Chypre, les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, à des négociations finales non pas sur la philosophie du plan, mais plutôt sur ses détails.**

Depuis l'invasion militaire de la Turquie, le déplacement forcé des populations selon leur origine ethnique et la division de l'île en 1974, aucune proposition de solution du problème chypriote n'a été aussi bien étudiée, aussi équilibrée et aussi détaillée. Jamais une initiative n'a eu lieu dans une conjoncture historique aussi bien choisie. En Grèce, le gouvernement applique une politique favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE). Les colonels laïcs turcs « cohabitent » avec un gouvernement islamique, qui pourtant suit une politique pro-européenne assez conséquente. La République chypriote est sous une pression politique très forte, car une attitude négative envers le plan pourrait conduire à l'exclusion de Chypre du groupe des nouveaux membres de l'UE. Elle a déjà réussi l'examen de passage du sommet de Copenhague sur l'élargissement, mais le danger d'une éventuelle exclusion demeure, car les décisions de Copenhague sont soumises au vote du Parlement européen au mois d'avril 2003, ainsi que des parlements nationaux des 15 pays membres. La population chypriote turque a immédiatement répondu au plan par un « oui » clair et net. En fait, le plan a provoqué une véritable révolte dans la partie nord de l'île contre le « gouvernement » local reconnu seulement par la Turquie et les colonels turcs, mais non pas du nouveau gouvernement turc.

L'enjeu est important car il ne concerne pas seulement la population chypriote qui, en tout (partie sud et partie nord), ne dépasse pas le million. Un accord « à l'amiable » entre les deux communautés conduirait à une nouvelle lecture de l'histoire des « patries-mères » donnant une fin aux mythologies constitutives des nationalismes grec et turc et inaugurant ainsi une nouvelle ère de relations gréco-turques.

#### 1. Nationalismes chypriotes : l'histoire d'une répétition

L'histoire de Chypre est celle d'une répétition. Qui connaît l'histoire de la mer Égée et des régions environnantes, qui est celle de la constitution sanglante de la Grèce moderne et de la Turquie kémaliste, connaît aussi l'histoire de Chypre. On utilise encore le terme de « pont égéen ». En grec moderne, le mot « pontos » signifie simplement « mer ». En grec ancien cependant, « pontos » signifie autre chose : « passage ». Avant de devenir une ligne de séparation, la frontière-est de l'Europe pour les uns, la prison occidentale pour les autres, la mer Égée était la mer du passage et des passagers. Les civilisations successives, égéenne, mycénienne, ionienne, sont passées par là.

La mer Égée était aussi celle du passage des marchandises et des hommes vers l'Asie mineure, la Palestine et des régions plus lointaines, la mer qui unissait l'Occident et l'Orient. Les Grecs et les Turcs étaient au cœur de ces passages pendant des siècles.

La mer égéenne Égée, avec ses îles et ses côtes en Turquie et en Grèce continentale, était une mer habitée, un grand « pays » -mer avec ses villes et ses villages, où les « grandes distances » se parcouraient plutôt par bateau que par chemin de fer. Il était impossible de « partager » pacifiquement le pont égéen. Non seulement parce qu'il avait une vie économique et sociale commune, mais aussi parce que la route vers l'Orient ne pouvait être soumise à plusieurs autorités.

Eleftherios Venizélos<sup>1</sup> n'a d'ailleurs jamais eu l'intention de le partager. Pour lui, le centre géographique de l'Égée n'était pas seulement celui de la civilisation hellénique, mais aussi celui de l'État grec moderne. Dans la « grande idée » grecque, il n'y avait en fait que celle d'un grand territoire. Il s'agissait de revendiquer de l'Empire ottoman en déclin l'espace où existait une « base ethnique » grecque. Peu importe si cette « base » était petite ou grande, si la population grecque était minoritaire ou majoritaire. Dans les années 1910, alors que la France et la Grande-Bretagne se partageaient les territoires arabes de l'empire ottoman, la Grèce élargit sa domination des deux côtés de l'Égée.

Selon ses propres termes, Venizélos a voulu « tuer » la Turquie (pas nécessairement les Turcs, mais la Turquie), sous-estimant la potentialité d'un nationalisme turc tout aussi violent et déterminé que le nationalisme grec. Le nationalisme turc est bien le produit du nationalisme grec. Il est né dans le conflit et par le conflit contre le nationalisme grec pour revendiquer lui aussi une partie de l'héritage de l'Empire ottoman. Venizélos comme Kemal ont appliqué une politique de déplacement forcé des populations, le premier pour « tuer » la Turquie avant sa naissance, le second pour défendre le nouvel État ainsi né. De 1910 à 1923, 1 300 000 Grecs et 500 000 Turcs ont abandonné leurs terres d'origine pour s'installer dans leurs États respectifs. Les récits de l'é-

poque témoignent de la brutalité extrême de cette « purification ethnique », dénoncée (en Grèce) par les communistes qui y voyaient une modalité de l'accumulation primitive du capital, ou par certains intellectuels qui y voyaient la fin de la « grande civilisation orientale ».

Le traité de Lausanne en 1923, définissant les frontières gréco-turques, a conclu ce conflit sanglant, dont les traces subsistent dans la vie politique des deux pays jusqu'à aujourd'hui, notamment en Turquie (le rôle du Conseil de sécurité national, les déficits démocratiques, le non-respect des droits des minorités nationales etc.). En Grèce, qui a accompli sa révolution démocratique dans les années 1980, on n'ose toujours pas prononcer certains noms. On y connaît par exemple l'existence d'une minorité musulmane « grecque », qui pourtant parle la langue turque, se sent turque et se nomme elle-même « turque »<sup>2</sup>.

Le traité de Lausanne a mis fin en principe au conflit gréco-turc, mais ce conflit n'est pas encore enterré. Chypre ne le permet pas, le reproduisant et le perpétuant à petite échelle. Comme l'Égée, Chypre (située au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique) était un lieu de passage et de rencontre de peuples et de civilisations avant que les nationalismes ne l'aient coupée en deux (bien avant 1974). Comme l'Égée, Chypre était principalement habitée par une population gréco-turque mélangée. Comme l'Égée, elle avait une vie économique et sociale indivisible que les nationalismes ont pourtant divisée. Comme pour l'Égée, cette division reste toujours quelque chose d'illogique, de monstrueux.

Le colonialisme britannique a épargné à Chypre le partage du territoire et le déplacement forcé des populations. Il n'a pas permis la libre « importation » des nationalismes grec et turc comme ce fut le cas sur bon nombre d'autres îles où cohabitaient des Grecs et des Turcs. À Chypre, les nationalismes font ainsi leur apparition sur la scène historique tardivement, après que les grands acteurs ont fini de jouer la tragédie de cet impossible partage<sup>3</sup>.

C'est certainement après le conflit gréco-turc et le traité de Lausanne que s'y développent deux « espaces publics » distincts, constituant la première phase de la séparation entre la majorité chypriote grecque (80 % de la population) et la minorité chypriote turque (18 % de la population). Une population unie par la vie quotidienne et la solidarité naturelle de l'économie agricole, une population jusqu'alors divisée par les seuls conflits de classes, commence à se diviser selon les idéologies nationales et les espaces publics correspondants. Dans ce nœud historique, où les « points de vue » de la vie quotidienne, les conflits des classes et des nationalismes antagonistes se croisent et s'interpénètrent, c'est finalement celui des nationalismes qui l'emporte. Ce sont eux qui ont marqué de leurs couleurs respectives (bleu et rouge) l'histoire chypriote.

La lutte anti-coloniale de 1955-1959 s'est déroulée sous le drapeau grec et avec la revendication unique du rattachement de Chypre à la Grèce. Les Chypriotes grecs donnaient vie de nouveau au langage de l'irrédentisme métropolitain, que la Grèce voulait sinon oublier, en tout cas refouler. Les retentissements de l'histoire du conflit gréco-turc allaient toucher Chypre à contretemps. Comme le disait George Papandreou, père d'Andreas Papandreou et grand-père de l'actuel ministre des Affaires étrangères, la Grèce, respirant avec « deux poumons, celui des États-Unis et celui de la Grande-Bretagne, ne pouvait s'asphyxier à cause du problème chypriote ». Le rattachement de Chypre à la Grèce était une revendication obsolète. Tout le monde le comprenait, sauf les Chypriotes grecs.

Il y avait cependant quelque chose de rebelle dans cette revendication intempestive qu'une certaine historiographie moderne non nationaliste, trop inspirée par les théories de la « résolution des conflits », tend à sous-estimer<sup>4</sup>. Nul doute qu'il s'agissait d'un mouvement nationaliste, dirigé au plan politique par l'archevêque Makarios et au plan militaire par un ultra-nationaliste, G. Grivas. Ce dernier s'était rendu célèbre bien avant la lutte de libération chypriote par son action réactionnaire contre les communistes lors de la guerre civile en Grèce. La revendication du rattachement ne prenait en compte ni les rapports des forces entre la Grèce et la Turquie, ni la dépendance de la Grèce envers la Grande-Bretagne. Elle a pourtant pu mobiliser tout un peuple contre l'impérialisme britannique et mettre en scène une lutte que l'histoire chypriote n'avait jamais connue auparavant. Par cette lutte pour l'autogestion, ce peuple a bouleversé l'image qu'il avait de lui-même et appris à se respecter lui-même. Le drapeau bleu de cette lutte était certes celui du nationalisme, nourrissant le conflit entre les Grecs et les Turcs de Chypre, mais il était aussi le symbole de l'insoumission, le symbole d'une rébellion obstinée contre l'ordre existant des choses, contre le « destin » historique lui-même.

Le nationalisme chypriote turc se développe lui aussi à l'image du nationalisme turc. Il est né pour faire face au nationalisme chypriote grec et à sa revendication du rattachement à la Grèce. Comme le nationalisme chypriote grec pour la Grèce, le nationalisme chypriote turc pour la Turquie émergeait trop tard, bien après que cette île de l'Empire ottoman ait été louée (en 1878), puis annexée à la Grande-Bretagne (en 1914). Pour la Turquie, l'affaire chypriote était définitivement réglée en faveur de la Grande-Bretagne. La Turquie a d'ailleurs formellement renoncé à tout droit sur Chypre lors du traité de Lausanne. La version chypriote du mouvement néo-turc a été soutenue initialement par les Britanniques plutôt que par les Turcs, selon la doctrine du « diviser pour régner ». Les uns revendiquaient le rattachement à la Grèce, les

autres, la division de l'île. Le conflit entre les nationalismes « chypriotes » de la période de la lutte anti-coloniale a atteint son sommet en 1958, prenant la tournure d'une guerre civile.

Avec le traité de Zürich de 1960, les Britanniques abandonnent l'île, y conservant toutefois des bases militaires où se prépare aujourd'hui la guerre impérialiste contre l'Irak. Ce traité a reconnu un État indépendant, ni rattaché à la Grèce comme le désirait la communauté grecque de l'île, ni divisé comme le désirait la communauté turque. Il relève ainsi d'une *Realpolitik* irréaliste, établissant un compromis entre la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne, mais ignorant la dynamique réelle du conflit entre les nationalismes locaux. Cet équilibre ne pouvait être qu'extrêmement précaire.

## 2. Les contretemps des Républiques chypriotes

La République chypriote « indépendante » est donc instaurée à contretemps, au moment où les Chypriotes vivaient le paroxysme de leurs idéologies nationalistes. Aucune force sociale ne revendique le nouvel État, aucune idéologie ne le soutient, aucun discours officiel ne le légitime. Ce dernier se limite à présenter l'État chypriote comme une nécessité que l'on doit supporter, en attendant des « jours meilleurs », autrement dit l'occasion historique de le supprimer.

La République chypriote est peut-être le seul État au monde qui n'ait jamais eu d'hymne national. Les Chypriotes préfèrent les hymnes de leurs patries-mères. Le drapeau chypriote a été dessiné pour être « neutre ». C'était un drapeau sans histoire, sans idéologie, sans couleurs sensibles, ni rouge ni bleu. L'île y est dessinée en jaune sur un fond blanc. Ce « jaune-moutarde » anodin est le symbole de l'absence de symboles. Ce drapeau ne provoquait aucun sentiment. Il était « discrètement » laid, comme pour mieux passer inaperçu. L'État chypriote « moderne » ne manquait pas seulement d'hymne et de drapeau. Il manquait aussi de modernité. Les Chypriotes ont été des chrétiens et des musulmans, des Grecs et des Turcs, mais ils n'ont jamais été des citoyens. L'origine ethnique, la religion, la communauté ont toujours été des liens plus importants que celui de l'appartenance commune à un espace de droit unique. Certains droits civiques parmi les plus évidents, comme le mariage, étaient à Chypre problématiques. Le mariage « intercommunautaire », entre « citoyens » du même État, était pratiquement interdit, impliquant la conversion de l'une des deux parties à la religion de l'autre. Ce qui présupposait l'autorisation formelle des autorités religieuses chrétiennes et musulmanes, non pas selon des règles clairement définies, mais selon la bonne ou la mauvaise humeur de leurs représentants. Le mariage civil n'existait pas.

Certaines analyses contemporaines romantiques confondent le surgissement d'une conscience des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs (depuis 1960),

distincte des consciences nationales grecque et turque, avec la formation d'une conscience chypriote unique. Cette dernière relève de la pure imagination et n'explique rien de l'histoire contemporaine de Chypre.<sup>5</sup> Cette prétendue conscience ou identité « chypriote » n'a empêché ni les conflits intercommunautaires de 1963 et de 1967, ni la division de l'île en 1974 après l'invasion turque. Ce processus de séparation des deux communautés de Chypre, du premier déplacement de populations et de l'établissement de la « ligne verte » séparant les territoires contrôlés par les Chypriotes grecs et par les Chypriotes turcs, au second déplacement massif des populations et à la division de l'île en deux zones ethniques homogènes en 1974, ne s'explique que par une identité chypriote déficitaire, inférieure aux deux identités nationales.

Cela ne signifie pas l'inexistence de certains éléments de conscience chypriote indépendantiste, apparus dès les années 1960, sous forme d'un désir inavoué et « clandestin », notamment dans la gauche. Pourtant, aucun discours indépendantiste ne s'est prononcé publiquement, aucun mouvement social n'a revendiqué l'indépendance ouvertement, aucun parti politique ne s'est déclaré avant tout chypriote et n'a été véritablement chypriote, même si le Parti communiste chypriote grec a pu jouir d'une influence limitée dans la communauté chypriote turque. Ce parti d'origine stalinienne n'a jamais osé privilégier le point de vue des classes sociales vis-à-vis de l'idéologie nationaliste, il n'a jamais véritablement affronté le nationalisme chypriote grec.

La conscience chypriote, comme une identité commune aux Chypriotes grecs et turcs était peut-être une possibilité, notamment dans la période 1960-1974, qui ne s'est pas réalisée.

Le discours indépendantiste est devenu le discours officiel après l'invasion militaire de la Turquie en 1974, la division de l'île et la création, dans la partie nord de l'île, des structures étatiques qui allaient se déclarer plus tard « République turque de Chypre-Nord » (reconnue seulement par la Turquie). Ce discours apparaît avec exactement 14 années de retard. En fait, depuis 1963, les Chypriotes grecs ont été les seuls à gérer la République chypriote, seul État internationalement reconnu jusqu'à ce jour. La responsabilité du conflit de 1963 a été attribuée aux Chypriotes turcs plutôt qu'aux Chypriotes grecs, pour des raisons formelles. Alors que dans la période 1960-1963 se formaient des groupes paramilitaires préparant l'affrontement intercommunautaire, le premier coup de feu a été chypriote-turc. Suite à cet affrontement, les Chypriotes turcs ont abandonné leurs acquis constitutionnels (vice-président avec droit de veto, nombre défini de sièges au parlement, etc.), sans que les Chypriotes grecs ne les aient obligés à le faire. Ces démarches des Chypriotes turcs, s'inscrivant dans une logique de division de l'île, ont permis aux Chypriotes grecs de monopoliser la gestion de la jeune République.

Les Chypriotes grecs ont géré la République chypriote de 1963 à 1974, comme si les Chypriotes turcs n'existaient pas. Paradoxalement, ils ne « découvrent » les Chypriotes turcs qu'après 1974 et la division de l'île. Cette référence tardive aux Chypriotes turcs, ce rappel que la République chypriote n'est pas un second État grec, est la seule manière pour les Chypriotes grecs de sauvegarder la légitimité de la République chypriote. Alors que cette dernière devient *de facto* un second état grec et que les Chypriotes turcs se dotent de leur propre « gouvernement », le gouvernement chypriote grec commence à se présenter comme un gouvernement de tous les Chypriotes. L'indépendance devient le discours officiel dans la partie sud de Chypre après l'invasion turque, c'est-à-dire après la faillite de l'aile extrémiste du front nationaliste chypriote grec. À contretemps : quand l'État se divise *de facto*, quand l'indépendance ne peut plus signifier l'indépendance de tous les Chypriotes, mais seulement des Chypriotes grecs, quand les données géopolitiques obligent les Chypriotes grecs à chercher la protection grecque et renforcent leur dépendance envers la Grèce, l'« indépendance » est brusquement réhabilitée et entre dans les salons. Les Chypriotes grecs commencent alors à respecter leur État indépendant, ainsi que leur drapeau, devenu entre-temps le symbole de la résistance au coup d'État des colonels grecs à Chypre (en juillet 1974), qui a offert un formidable prétexte à la Turquie pour réaliser ses plans d'invasion. Les Chypriotes grecs ne revendiquent plus le rattachement à la Grèce au moment même où leur dépendance envers la Grèce, devient quasi-totale.<sup>6</sup> Ils découvrent les Chypriotes turcs, après que ceux-ci ont créé leurs propres structures étatiques sous la protection de la Turquie. Ils découvrent leur propre « indépendance », après en avoir perdu le contrôle.

Les Chypriotes grecs ont même découvert la mythologie d'une coexistence pacifique, sinon idyllique, entre les deux communautés, rendant la Turquie et le nationalisme chypriote turc responsables de sa perturbation. Comme la République chypriote est censée être celle de tous les Chypriotes, la « République turque de Chypre-Nord », internationalement non reconnue et illégale, devient une « pseudo-République ». Dans les médias, l'aéroport chypriote turc devient un « pseudo-aéroport », l'hôpital un « pseudo-hôpital », le policier un « pseudo-policier », etc. Selon cette rhétorique, l'État chypriote turc n'est pas seulement illégal, il est aussi inexistant ou pseudo-existant. Il devient une sorte de spectre réellement inexistant, sans jamais être véritablement absent. Ce « pseudo-État » est en réalité le cauchemar des Chypriotes grecs qui ont pris conscience trop tard des réalités du pays. Il rappelle une occasion historique manquée.

Le rattachement revient sur la scène historique sous la forme du double rattachement : du sud de Chypre à la Grèce, du nord à la Turquie. Le projet-proces-

sus d'une défense commune entre la Grèce et la République chypriote, produit d'une politique extérieure grecque irréaliste, n'avait pour résultat que le déplacement du centre de décisions de Nicosie à Athènes. Le rapport des forces militaires à Chypre n'en a pas été modifié, mais la République chypriote y a perdu en partie le contrôle des structures de défense qu'elle avait pu créer après sa défaite de 1974. La République chypriote n'a jamais été aussi « rattachée » à la Grèce qu'au moment où elle revendique officiellement son indépendance.

Quand, plus tard, avec le Premier ministre actuel de la Grèce, Kostas Simitis, la politique extérieure grecque a changé radicalement, la République chypriote est restée sur l'ancienne ligne, ignorant aussi bien les données internationales que les réalités régionales. Alors que la politique extérieure grecque met fin au projet de double rattachement, discret et progressif, à la Grèce et à la Turquie, les Chypriotes grecs commettent la grossière erreur des années 1990 : la commande des missiles russes S-300. Comme il était prévisible, ces missiles ne sont jamais arrivés à Chypre.

Les grands partis chypriotes grecs de la droite et de la gauche étaient favorables à l'achat des missiles russes, alors qu'ils désiraient l'adhésion de Chypre à l'Union européenne et même à ses structures militaires. Ils voulaient susciter l'intérêt américain pour le problème chypriote, mais ils étaient contre le ministre des Affaires étrangères grec qui facilitait la candidature turque à l'adhésion à l'UE. Ils ont accepté d'envisager une évolution de la République chypriote vers un état fédératif avec deux zones et deux communautés politiquement égales, mais ils se sont indignés quand H. Van de Broek a déclaré que, dans la partie nord de Chypre, il existait *de facto* une législation devant s'harmoniser en vue de l'adhésion de toute l'île à l'UE. La « législation » du « pseudo-État » ne pouvant être qu'une « pseudo-législation », elle ne pouvait faire l'objet d'une harmonisation. Le nationalisme tombe ainsi lui-même dans les pièges des notions inconsistantes qu'il a créées.

L'ironie historique ne concerne pas seulement les Chypriotes grecs. De l'autre côté de la « ligne verte » dans sa version de 1974, les Chypriotes semblent avoir triomphé. Le nationalisme chypriote turc a réussi à imposer la division de l'île. Les Chypriotes turcs pouvaient enfin avoir leur propre État. Plus tard, certains « romantiques » Chypriotes grecs, notamment du courant trotskiste, ont essayé de trouver des interlocuteurs chypriotes turcs pour créer le « front unique des travailleurs chypriotes » contre l'impérialisme et les bourgeoisies locales. Ils n'en ont trouvé aucun, car il n'y avait plus de Chypriotes au Nord. Il y avait des Turcs de Chypre, mais plus de Chypriotes turcs.

Pourtant, par un caprice bizarre de l'histoire, ce triomphe du nationalisme chypriote turc a créé une identité chypriote au Nord, non seulement particulière, mais aussi antagoniste à l'identité turque. Cette identité chypriote

turque n'est plus nationaliste, elle ne s'oppose plus seulement aux Chypriotes grecs, mais aussi à la Turquie et à son « armée d'occupation » à Chypre.

Dans la période de l'après-1974, les réalités s'imposent peu à peu contre la mythologie nationaliste. Comme l'État chypriote turc n'était pas reconnu (sauf par la Turquie), il ne pouvait survivre économiquement que par l'aide maigre de la Turquie. Les Chypriotes turcs ont donc commencé à émigrer, notamment en Grande-Bretagne. On estime que la moitié seulement de la population de 1974 se trouve encore à Chypre. En même temps, la Turquie appliquait une politique de colonisation dans la partie nord de Chypre. Les colons venaient en général de la Turquie orientale et ils étaient choisis selon des critères politiques. À Chypre, ils soutenaient le régime du président de l'État illégal chypriote turc, R. Denka. Aujourd'hui, les colons constituent la majorité de la population au Nord. Soudainement, les Chypriotes turcs se trouvent coincés entre les colons « sous-développés » et l'armée turque autoritaire (comptant 40 000 hommes à Chypre), dans un État illégal et antidémocratique où la seule chose en abondance est la pauvreté.

Dans ces conditions, R. Denka, qui a consacré sa vie à jouer le rôle de Kemal dans la répétition chypriote du conflit gréco-turc, apparaît comme ce qu'il est vraiment : une caricature. Le nationalisme dont il est toujours le leader a triomphé, derrière le masque des grandes valeurs nationalistes, émerge une réalité quotidienne bien triste.

C'est bien pourquoi le plan de solution du problème chypriote proposé par le secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, a provoqué une révolte des Chypriotes turcs. Dans leur mobilisation récente apparaît clairement une modification radicale de leur identité nationale. Certains de leurs slogans se passent de tout commentaire : « Libérons-nous de nos libérateurs », « Les Chypriotes grecs ne sont pas nos ennemis, ils sont nos compatriotes », « Chypre est notre patrie commune ». Le régime de l'« État » chypriote turc n'est pas menacé par les Chypriotes grecs, mais par les Chypriotes turcs.

Les Chypriotes grecs et turcs saisissent la valeur d'une Chypre indépendante et unie, quand les premiers ont perdu la moitié de l'île et quand les seconds ont pu réaliser la division en créant leurs propres structures étatiques. Quel concept pourrait décrire la réalité chypriote, mieux que celui du « contretemps » ?

### 3. Le plan de l'Onu : l'épilogue des nationalismes chypriotes ?

Malgré ce progrès spectaculaire de l'identité chypriote turque, la conscience chypriote turque et la conscience chypriote grecque demeurent les deux pôles antagonistes d'une conscience chypriote commune manquée. Elles se ressemblent dans leur structure, mais divergent par leurs interprétations de l'histoire chypriote. La version chypriote turque se souvient de faits et de moments que la ver-

sion chypriote grecque préfère oublier. Des mots comme « réfugié », « invasion », « Turquie », « Grèce », « sécurité », « autogestion », etc. s'inscrivent dans des systèmes de référence différents, exprimant des points de vue opposés.

L'unification de ces interprétations historiques discordantes ne peut être accomplie par une historiographie plus « objective ». C'est le présent qui choisit, évalue et systématise les faits empiriques selon ses propres critères. C'est bien l'avenir du problème chypriote qui déterminera les identités et les consciences chypriotes.

Une solution du problème chypriote ne peut en aucun cas se fonder sur une conscience chypriote commune, car il n'y a aucun « nous » chypriote jouissant d'une légitimité nécessaire pour agir de manière déterminante sur le cours de l'histoire. La solution sera nécessairement un compromis plus ou moins douloureux entre les communautés de Chypre, basé sur leurs différences nationales, religieuses et culturelles. Elle présupposerait une convergence des volontés et une synchronisation des actions dans les deux parties de l'île pratiquement impossibles. C'est pourquoi tous les intellectuels non nationalistes à Chypre, indépendamment de leur origine ethnique, ont salué le plan de l'Onu comme un compromis viable en vue sur la voie d'une solution du problème chypriote. Comme on ne peut espérer une dynamique autonome d'en bas, on compte sur une évolution favorable de la conjoncture internationale et des intérêts régionaux qui vient se présenter avec le plan de l'Onu. Ce plan a déjà déclenché une dynamique d'en bas, notamment dans la partie nord de l'île, qui dépasse les prévisions les plus optimistes.

Ce plan prévoit un état souverain « commun » avec une personnalité internationale unique et une seule nationalité. Il restitue aux Chypriotes grecs une partie du territoire occupé en 1974, élargissant ainsi la zone chypriote grecque. Cet élargissement permet le retour de la moitié des réfugiés chypriotes grecs dans leurs maisons. Il permet aussi la réinstallation progressive d'un nombre supplémentaire de réfugiés chypriotes grecs dans le territoire sous contrôle chypriote turc. Selon une logique de réciprocité, les Chypriotes turcs qui le désirent peuvent également s'installer dans la zone chypriote grecque.

Le plan adopte la philosophie suisse de la représentation politique. Il prévoit une Chambre des représentants et un Sénat élus par les deux zones séparément. Les sièges de la Chambre des représentants seraient répartis selon la proportion des populations habitant dans les deux zones. Ceux du Sénat seraient distribués selon le principe de l'égalité politique des deux zones (la moitié des sièges est attribuée à la zone chypriote turque). Chaque zone aurait son propre « État » et son propre gouvernement local. L'État commun serait gouverné par un « Conseil présidentiel » composé de six membres : quatre Chypriotes grecs et deux Chypriotes turcs. Les membres du Conseil présidentiel seraient « prési-

dents » selon un système de rotation. À proprement parler, il n'y aurait pas de présidents mais un Conseil des ministres, dont chaque ministre préside le Conseil pour une courte période et représente l'État commun. Les décisions seraient prises par simple majorité, mais avec une restriction: la majorité requiert au moins un vote chypriote turc.

Les modalités d'élection du Conseil présidentiel sont très importantes car elles favorisent les forces politiques « modérées » au détriment des forces nationalistes. Le Conseil est élu par le Sénat sur la base des listes électorales communes (chaque liste comprend quatre Chypriotes grecs et deux Chypriotes turcs). L'élection requiert une majorité de 60 % du Sénat devant cependant comprendre au moins 40 % des votes chypriotes turcs et 40 % des votes chypriotes grecs. Elle doit être approuvée par la Chambre des représentants. Ces modalités d'élection du Conseil présidentiel obligent à une collaboration étroite des partis chypriotes grecs et chypriotes turcs et ouvre la voie à la création de partis communs. À terme, elles conduisent à une réunification des espaces publics à Chypre.

En ce qui concerne les colons, le plan définit certains critères (mariage avec un Chypriote, durée de leur séjour à Chypre, etc.) à partir desquels est accordé le droit à la résidence à Chypre. On estime qu'environ la moitié des colons remplissent ces critères. Le retour de quelques milliers des colons en Turquie n'est pas seulement une revendication du gouvernement chypriote grec, mais aussi de l'opposition chypriote turque, car un nombre trop élevé de colons pourrait compromettre la fonctionnalité de l'État commun et celle de l'État chypriote turc. La question des propriétés sera réglée par un système d'échange, d'indemnisation ou de retour aux propriétaires légaux. Les colons obligés d'abandonner Chypre seraient également indemnisés.

En ce qui concerne la sécurité et les garanties internationales, le plan retient en gros la logique du traité de Zurich. Il prévoit le retrait des troupes turques et le désarmement total de deux communautés de Chypre, ainsi que le stationnement sur l'île d'une force armée grecque et d'une force armée turque comprenant chacune entre 2 500 et 6 000 hommes. Ces forces se retireraient au moment de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Le plan prévoit également un tribunal spécial composé de neuf juges: trois Chypriotes turcs, trois Chypriotes grecs et trois étrangers dont la nationalité n'est pas précisée. Ce tribunal intervient en cas de dysfonctionnement constitutionnel pouvant conduire à un blocage du processus de prise de décisions au niveau de l'État commun.

La constitution de cet État fédératif peut être modifiée à tout moment par référendum se réalisant dans les deux zones qui votent séparément. Dans chaque zone est requise une majorité simple.

En bref, le plan constitue une tentative sérieuse de compromis juste entre les droits individuels des Chypriotes grecs chassés de leurs villes en 1974 et le droit collectif des Chypriotes turcs à vivre dans des conditions de sécurité.

Le premier obstacle, plus important, pour le plan de paix, ce sont les colonels turcs. Chypre est un des symboles de leur pouvoir. L'adoption du plan de l'Onu favoriserait les forces démocratiques et pro-européennes du pays. Il est pratiquement impossible de prévoir les démarches diplomatiques turques, car, depuis la victoire électorale du parti de Tayyip Erdogan, il existe un double pouvoir en Turquie. Alors que T. Erdogan se rendait à Athènes pour visiter le Premier ministre K. Simitis, le Conseil de sécurité national turc violait l'espace aérien de la Grèce avec ses avions de combat. Les colonels indiquaient ainsi que le pouvoir réel en Turquie n'avait pas changé, malgré la victoire électorale de T. Erdogan. Ce dernier modifie chaque jour ses déclarations sur Chypre, non parce que sa politique chypriote n'est pas claire, mais parce qu'il ne peut définir sa politique chypriote sans compromis tactiques avec le régime des militaires. Ni le parti de T. Erdogan, ni les colonels ne sont des corps monolithiques. Les colonels ne perçoivent pas de la même manière leurs propres intérêts de long terme, et certains dirigeants du parti au pouvoir ne sont pas prêts à laisser leurs relations avec les colonels se détériorer davantage. En bref, la Turquie se trouve aujourd'hui dans une transition où le temps historique s'accélère et où le résultat du conflit intérieur est incertain. Les intérêts qui soutiennent l'intégration européenne de la Turquie sont très puissants.

Le second obstacle est le gouvernement de la République chypriote récemment élu (16 février 2003) de Tassos Papadopoulos. Celui-ci est le leader du Parti démocratique, parti de la droite chypriote grecque connu pour ses revendications maximalistes que ni la Turquie, ni les Chypriotes turcs ne vont jamais accepter.

Il est vrai cependant que lors de la campagne présidentielle T. Papadopoulos a tenté de se donner une nouvelle image politique en s'engageant en faveur de la solution du problème chypriote sur la base du plan de l'Onu. On peut douter de cette métamorphose tardive pour quatre raisons principales. Premièrement, le gouvernement grec était contre son élection en raison de sa politique maximaliste antérieure et de son passé nationaliste. Deuxièmement, les États-Unis et l'Europe étaient contre son élection à cause de ses relations économiques suspectes avec le régime Milosevic. Troisièmement, il est élu avec le soutien du Parti communiste chypriote grec, qui a toujours été favorable au compromis en vue d'une solution du problème chypriote. Quatrièmement, la majorité silencieuse des Chypriotes grecs est favorable à la solution rapide du problème chypriote.

Pourquoi le Parti communiste a-t-il choisi un tel candidat? Tout simplement pour gagner les élections. Avec sa force électorale de 35 %, plus celle du Parti

démocratique de 15 %, plus celle du Parti socialiste de 3 % qui choisit toujours le plus probable « gagnant » (pendant la campagne électorale, le Parti socialiste a changé de camp trois fois), la victoire était presque sûre. Cette coalition honteuse n'a pas seulement contribué à la modération des thèses politiques de T. Papadopoulos sur le problème chypriote. Elle a eu des répercussions très négatives sur la politique du Parti communiste. Celui-ci, contrairement à sa propre tradition, a discrètement boycotté toutes les initiatives et les mobilisations de soutien à la communauté chypriote turque révoltée, exigeant une solution immédiate du problème chypriote.

Il est donc possible que la coalition chypriote grecque au pouvoir et le régime de Denktas soutenu par le Conseil de sécurité nationale s'engagent dans des négociations sans fin, car la non-solution immédiate du problème chypriote peut constituer leur objectif commun inavoué. Une telle évolution enterrerait la perspective de réunification de Chypre, car dans quelques années il n'y aura plus de Chypriotes turcs avec qui fonder un « État commun » : ils seront à Londres avec leurs compatriotes déjà émigrés.

À titre de conclusion, quelques brèves remarques. Les enjeux d'une réunification de Chypre sont très importants :

Le problème chypriote a été la cause de la chute de la dictature grecque en 1974. Sa solution accélérerait le processus de démocratisation de la Turquie, en lui ouvrant un peu plus la porte de l'Europe.

La réunification de Chypre créerait une dynamique dans les relations gréco-turques qui pourrait aboutir à un règlement pacifique des différends sur l'Égée, dans le cadre du droit international. D'une manière plus générale, la réunification de Chypre créerait une dynamique de pacification des rapports gréco-turcs. Quand on lit les historiographies grecques et turques du conflit des deux nationalismes, on a souvent l'impression qu'elles recopient un dialogue platonicien où le rôle de Socrate est incarné par la Grèce ou la Turquie selon la nationalité de l'auteur. Il est grand temps de comprendre que ce Socrate, incarnant l'universel contre le particulier, la vérité contre l'erreur, le juste contre l'injuste, n'a jamais joué dans la tragédie du conflit gréco-turc, ni dans sa répétition tardive à Chypre.

La chute éventuelle du mur de Chypre ouvrirait une brèche dans un mur moins visible, mais non moins réel. Si des chrétiens et des musulmans (Grecs et Turcs), ennemis nationaux de longue date, peuvent vivre ensemble et en paix, cela prouverait que la « guerre des civilisations » est un mythe de mauvais goût, que l'Occident et l'Orient ne sont pas incompatibles, et que leurs civilisations peuvent se féconder mutuellement. C'est la vision de notre monde qui en serait un peu modifiée.

- 1 E. Venizélos (1864-1936) a été sept fois Premier ministre de la Grèce entre 1910-1933. Son nom est lié aussi bien à des grandes réformes institutionnelles de l'État grec qu'à l'élargissement de son territoire. Venizélos a été un des grands protagonistes du traité de Lausanne, mettant une fin définitive à la guerre gréco-turque de 1920-1922. Il est à juste titre considéré comme le « père » de la Grèce moderne.
- 2 Sur la question des minorités nationales en Grèce : voir Nakratzas G., *L'Asie mineure et l'origine des réfugiés*, Ed. Batavia, Thessalonique, 2000 (en grec).
- 3 Sur un bref historique de la période du colonialisme britannique et notamment sur le rôle de l'Église dans la constitution du nationalisme chypriote-grec voir : Anagnostopoulou S., « L'Église de Chypre et son rôle national hégémonique : 1878-1960 », *Synchrona Themata*, n° 68-69-70, juillet 1998-mars 1999, Athènes, pages 198-227 (en grec).
- 4 Voir Irakleidis A., *Le Problème chypriote, conflit et solution*, Ed. I. Sideris, Athènes, 2002 (en grec).
- 5 Pour une critique de ces analyses, voir : Kizilyürek N., *Chypre l'impasse des nationalismes*, Ed. Mavri Lista, Athènes, 1999 (en grec).
- 6 Sur l'histoire récente du nationalisme chypriote-grec voir : Mavratsas C., *Aspects du nationalisme chypriote-grec : controverses idéologiques et la construction de l'identité chypriote-grecque 1974-1996*, Ed. Katarti, Athènes, 1998 (en grec).